

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical

DU 12 octobre 2020

Présents : Messieurs RIGAL Christian, ROUSSELY Bernard, DUMOND Christian, MANIERE Christian, DARTHOU Laurent, LANOIR J-Noël, ROUCHON Sébastien, SAULLE Georges, CHIRIER J-Marc, MOULIN J-Marie, LEYMARIE Daniel, YACINE Ali, COMBE Emmanuel, CHASSAGNARD Roger, DABERTRAND Jean, CAUTY Stéphane, FILLATRE François.

Présents en distanciel : Mesdames FAUCON Danielle, CHAPOULIE Françoise, DUMONT Martine, BRAJOU Fanny, Messieurs LABROUSSE Gérard, DAVID J-Pierre, MORENA J-Philippe, BARNABÉ Jacques, BARDOT Claude, DAURAT J-Pierre, MOUNET Frédéric, CARON Christophe, LENFANT Michel, DUPAS Eric, BORDAS J-François, GRADOR Jean-Paul.

Ordre du jour :

- 1- Validation du Compte rendu du 9 septembre 2020,
- 2- Désignation du secrétaire de séance,
- 3- Présentation des comptes rendus d'activités par les concessionnaires EDF et ENEDIS pour l'année 2019,
- 4- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

Le compte rendu de la réunion du 9 septembre 2020 n'a fait l'objet d'aucune observation. Le Comité Syndical l'approuve à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Noël LANOIR est désigné secrétaire de séance

Mot du Président :

« Merci d'avoir répondu à ma convocation, je remercie aussi Monsieur Amat, notre trésorier, de sa présence. Après un temps d'hésitation sur les modalités de la tenue de notre réunion suite au passage du département en zone d'alerte, il s'avère que la jauge de 30 personnes ne s'applique pas dans le cas d'assemblée de ce type, néanmoins nous devons respecter les gestes barrières accompagnés du port du masque.

Cette matinée de travail est essentiellement réservée à la publication du compte-rendu annuel de concession, dans notre jargon le CRAC.

C'est un moment privilégié de dialogue entre ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité (GRD), et l'autorité concédante sur les temps forts de l'année écoulée auquel s'associe EDF qui a pour mission de service public, la vente d'énergie au tarif réglementé qui voit petit à petit ses critères d'éligibilité grignotés, les communes de plus de 10 salariés sortant de celui-ci.

Pour cela, je souhaite la bienvenue à Madame Isabelle Chevalier, directrice territoriale d'ENEDIS pour la Corrèze et à Monsieur Fabrice Bergeal nouvellement nommé directeur de développement territorial EDF.

Avant de passer à l'ordre du jour, deux informations à caractère national qui touchent au secteur de l'énergie.

Je commence par le meilleur :

Du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, le gouvernement a présenté un plan de relance de 100 milliards d'Euros dont 30 % consacrés à la transition écologique.

Au cœur de ce dispositif figure une mesure d'amélioration de la résilience des réseaux électriques et la transition énergétique en zone rurale. Cette mesure vise à abonder de 50 millions d'Euros sur 2021 et 2022 le compte d'affectation spécial dédié au financement des aides aux collectivités pour l'électrification

rurale (cas Face) pour les sous-programmes intempéries et pour ce qui nous intéresse plus particulièrement les fils nus et une tranche énergétique via la création d'un sous-programme subordonné à la publication d'un nouveau décret FACE.

J'ai retenu ce qui peut nous intéresser ;

Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique dans les zones particulièrement peu équipées.

Opération de raccordement de petites installations de production d'électricité renouvelable présentant un intérêt particulier pour l'alimentation de sites isolés.

Nous devons exprimer nos besoins au FACE pour le 26 octobre (la note est parvenue hier), ils sont de trois sortes :

- Remplacement des fils nus, nous en avons recensé 130 kms,
- Nouveau programme de déploiement de bornes de recharge (20 bornes),
- Alimentation de sites isolés (très longues extensions pour des puissances très faibles, pompe doseuse de chlore dans les châteaux d'eau par exemple)

Voilà pour le 1^{er} point.

Le second est plutôt inquiétant, il s'agit de la réforme de la taxe finale sur l'électricité.

Le ministère des finances indique que cette réforme poursuit deux objectifs, sécuriser et simplifier le dispositif de taxation de la consommation d'électricité.

Cette réforme a pour objet d'intégrer les 3 composantes actuelles de la TCFE (TICFE, taxe départementale et taxe des communes) dans un tarif unique de taxation fixé au niveau national tout en veillant à préserver les ressources des collectivités locales concernées.

En 2021 et 2022, les taxes actuelles seraient maintenues.

En 2023, on ne parlerait alors plus de taxe communale et départementale mais de part communale et départementale.

En fait de simplification, il faut surtout comprendre centralisation. La suppression du dispositif actuel de modulation des tarifs constitue en effet une nouvelle atteinte portée à l'autonomie fiscale des collectivités locales.

En plus, au vu de la suppression de certains articles dans la rédaction des textes font penser que les fournisseurs collecteraient désormais pour le compte des services fiscaux de l'Etat qui reverseraient à nos collectivités la part qui leur revient.

A cela s'ajoute la question du contrôle, rien à ce sujet.

Ces quelques informations sont extraites de la loi de finance 2021 présentée en conseil des ministres le 28 septembre dernier. Son examen au parlement devant débiter par l'Assemblée Nationale puis au Sénat ».

COMPTE RENDU D'ACTIVITE EDF, ENEDIS POUR L'ANNEE 2019

➤ Pour la partie distribution d'électricité :

Présentation par Mme Isabelle Chevallier, Directrice d'ENEDIS Corrèze.

Pour commencer, quelques visuels généraux :

- Premier visuel pour situer les réseaux de distribution dans la chaîne électrique puisque classiquement on part des centrales nucléaires, thermiques, hydrauliques qui injectent l'électricité sur un réseau de transport (le 400 000 Volt, aujourd'hui RTE), qui arrive sur un poste source pour être ensuite acheminée par ENEDIS jusque dans les foyers.
Avec l'ouverture du marché à la concurrence, il a fallu séparer les activités soumises à concurrence (achat d'électricité auprès des fournisseurs) des activités qui ne l'étaient pas (réseaux de transport : RTE pour le 400 000 Volt et ENEDIS pour la moyenne et basse tension).
Spécificité : les communes, propriétaires du réseau de distribution, ont délégué l'exploitation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19).
ENEDIS, par la signature avec la FDEE19 d'un contrat de concession, est concessionnaire et doit rendre des comptes annuellement sur son activité.
- Deuxième visuel qui concerne la facture d'électricité. Elle se décompose en 3 parties :
 - 1/3 pour l'achat d'électrons (35 %),
 - 1/3 concerne la rémunération pour l'acheminement des réseaux pour RTE et ENEDIS (27 %). Ces tarifs sont fixés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et non négociables,

➤ 1/3 concerne les impôts et taxes (37%) avec notamment la contribution au service public de l'électricité (CSPE) qui finance l'encouragement aux énergies renouvelables, par exemple le photovoltaïque.

Le chiffre d'affaire d'ENEDIS est de 14 Milliards. Il permet d'assurer la péréquation tarifaire en France.

- Dernier visuel pour dire que l'on est dans un système de maîtrise d'ouvrage partagé entre les syndicats d'électricité et ENEDIS.
ENEDIS verse des redevances aux syndicats leur permettant d'effectuer des travaux sous leurs maitrise d'ouvrage en milieu rural.

Quelques dates clés de l'année 2019 :

- Réunion de présentation des résultats du contrôle de concession à l'initiative de la FDEE 19,
- Remise du compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) lors de la réunion du comité syndical du 27 juin 2019. Lors de ce comité, quatre conventions ont également été signées, « Mes alertes Eclairage Public », « Etude d'impact Mobilité électrique » et 2 conventions Cartographie.
- Juillet 2019 : réunion annuelle d'inventaire dans le cadre du FACE sous l'égide de la Direction Départementale des Territoire (DDT),
- Décembre 2019 : Conférence Départementale en Préfecture prévue par la loi NOME destinée à renforcer la cohérence des investissements.

ENEDIS accompagne des projets de territoire, par exemple :

- Intervention auprès des élus, des associations pour répondre et rassurer les administrés vis-à-vis du nouveau compteur Linky,
- Organisation de réunions intercantionales en partenariat avec l'Association des Maires de Corrèze,
- Rénovation des lignes électriques et enfouissement des réseaux.

ENEDIS mène des actions de partenariat et de mécénat sur le territoire.

Chaque année, ENEDIS s'associe au gestionnaire de réseau de transport (RTE) pour sensibiliser le grand public en rappelant les consignes de sécurité à respecter lors de pratiques d'activités de plein air aux abords des ouvrages électriques.

Le réseau public de distribution d'électricité

La concession, c'est :

- 13 postes source,
- 5 250 kms de réseau Moyenne Tension (HTA),
- 5 898 kms de réseau Basse Tension (BT),
- 2 065 installations de productions,
- 145 132 points de livraisons.

Le projet de construction d'un nouveau poste source est en discussion avec la région Nouvelle Aquitaine sur le territoire de la FDEE 19, sur la commune de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel à Talamet en remplacement du poste source actuel situé à Laval de Cère.

Activité au niveau de la concession :

- *Le taux d'enfouissement du réseau HTA* est de 45,20 %, celui de la BT est de 25 %.
Les efforts d'enfouissement se font sur le réseau HTA, la priorité étant la sécurisation de l'alimentation du réseau électrique.
- *Les raccordements* de producteurs augmentent : 1065 en 2019
Au premier trimestre, 25 % de la consommation était couverte par les énergies renouvelables.

- *Critère B* (temps moyen de coupure par an et par habitant) : En Corrèze, ce critère est supérieur à la moyenne nationale, ce qui tient au caractère dense et boisé du territoire.
En 2019, ce temps moyen de coupure était de 150,9 minutes, événements exceptionnels inclus. (3 coups de vent ont eu lieu au mois de décembre dernier). Au niveau national, ce critère B est de 93,4 min.
Ce résultat est malgré tout meilleur que pour l'année 2018 où, le 4 juillet, une mini tornade s'était abattue sur les régions de Arnac-Pompadour, Lubersac et avait mis tous les réseaux par terre. Plusieurs jours avaient été nécessaires pour tout rétablir.
Dans ce temps de coupure est aussi comptabilisé le temps de coupure pour l'élagage.
- *La qualité de fourniture* : elle s'apprécie par la tension. Le nombre de clients BT « mal alimenté » est évalué à 1 029 sur la concession en 2019, soit 0,7 % du nombre total de clients sur le territoire de la concession.
Le nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues, augmente fortement : 3 883 contre 1 769 en 2018. Cette hausse est due entre autre aux aléas climatiques du mois de décembre mentionnés plus haut. Par contre, dans un même temps, le nombre de clients coupés pendant plus de 5 heures consécutives diminue fortement. Ce qui signifie une plus grande rapidité de réalimentation des clients.
- *Les dépenses d'investissement* au niveau national s'élèvent à 4,3 milliards d'euros. Sur cette somme, une partie est liée aux raccordements et une autre partie à la performance, à la modernisation du réseau.
Sur le territoire de la FDEE, 21 millions d'euros ont été investis en 2019. Ce sont des investissements importants qui visent à sécuriser le réseau contre les aléas climatiques (ENEDIS enfouit chaque année entre 100 et 150 kms de réseau), à raccorder des énergies renouvelables, à moderniser et automatiser le réseau en installant des capteurs pour connaître, depuis le centre de Limoges, l'état du réseau et, en cas d'incident, pouvoir isoler les tronçons en défaut et l'alimenter par un autre départ.
Il faut aussi parler des élagages, qui représentent 2 millions de travaux par an.
Messieurs Laurent HOSPITAL et Alexandre PLANE, interlocuteurs privilégiés, présentent l'état d'avancement des travaux PAC (Plan Aléas Climatique) et les chantiers en cours par rapport à la liste prévue.
Monsieur DUMOND indique que ces travaux sont nécessaires mais trop longs. Avant d'engager de nouvelles opérations, il conviendrait d'effectuer la mise en service des anciens. Cela pose des problèmes de sécurité avec des câbles qui traînent au sol ou des trous qui restent longtemps ouverts.
- Accessibilité de l'accueil hors dépannage : 94 %
- Accessibilité de l'accueil dépannage : 75 % avec un volume d'appels reçus de 13 450
Monsieur BARTHUEL souligne le taux insatisfaisant du service raccordement (88 %). Relève le fait que les communes n'ont pas toujours le retour de leur demande de CU, de PC Ce taux doit être amélioré.
- Le taux de réponse aux réclamations : les réponses doivent être faites sous 15 jours. Ce taux est respecté à hauteur de 99,5 % (contre 98,8 % l'année précédente).
- La satisfaction clients « Particuliers » se maintient à un niveau élevé pour la concession, supérieure au résultat national.
- *Compteur Linky*
Fin 2019, il y avait 109 883 points de livraison équipés de ce compteur (76,7 %). A fin septembre 2020, environ 84 % soit 142 800 points de livraison le sont.
Le déploiement a été suspendu pendant le confinement, ce qui décale à fin janvier 2021 la fin de sa mise en place.
- *Les flux financiers de la concession*
ENEDIS verse des redevances à la FDEE pour réaliser des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage.
 - Redevance de fonctionnement R1 destinée à financer les locaux, le personnel de la FDEE, le contrôle du concessionnaire.... Cette redevance était de 444 747 € au titre de l'année 2019.
 - Redevance d'investissement R2 liée aux travaux réalisés. Elle s'est élevée à 917 843 € en 2019.
 - Redevance Article 8 qui permet de réaliser des travaux d'esthétique sur le territoire. La convention signée fixe la participation ENEDIS à 270 000 €.

→ Part couverte par le tarif (PCT) qui s'élève à 438 000 € en 2019. Elle concerne la part restituée pour les raccordements réalisés.

ENEDIS est Soucieuse d'assurer le suivi de ses déchets (poteaux bois et béton, transformateurs et huile, anciens compteurs), et de se conformer au cadre réglementaire. Depuis 20 ans, l'ensemble de ses poteaux sont recyclés. La société évolue également vers une flotte de véhicules 100 % électrique.

Enfin, ENEDIS contribue au développement du très haut débit (THD). En 2019, sur le périmètre de la concession, ont été validés 16 014 supports qui permettent de dérouler 488 kms de réseau Fibre.

Monsieur le Président trouve alarmant les 150,9 min de critère B compte tenu des travaux réalisés. Le temps de coupure pour élagage entre en compte. Il y avait un retard infini concernant ces travaux, maintenant il faut couper pour les réaliser en toute sécurité.

Madame CHEVALIER reconnaît que les travaux d'élagage avaient 2 ans de retard. Un investissement important est réalisé afin que fin 2021 tout l'élagage soit revu sur l'ensemble du département.

Monsieur le Président se dit inquiet concernant le système de distribution d'électricité français que le projet Hercule va faire éclater. Au milieu de toute cette mouvance, que va devenir ENEDIS ?

Notre système de péréquation français est très important, les contributions d'équilibre permettent d'équilibrer des concessions déficitaires.

Questions diverses :

- Question de Monsieur Leymarie concernant les locataires qui ont refusé la pose du compteur Linky. Qui va payer les frais de relève, le bailleur ou le locataire ?

Madame Chevalier indique que pour le moment la question n'est pas tranchée. La commission de régulation de l'énergie (CRE) n'a pas encore statué sur la prise en charge à l'avenir des frais de relevé des anciens compteurs ni sur les frais de déplacements engendrés par une demande, à posteriori à la campagne de déploiement, de la pose du compteur Linky.

Dans le temps, les compteurs qui devront être changés ou remplacés le seront par des compteurs Linky car les anciens compteurs ne se fabriquent plus. De même, après changement de locataire, lors de la mise en service, le compteur sera automatiquement changé.

➤ Pour la partie fourniture d'électricité :

Monsieur Fabrice BERGEAL, Directeur du développement territorial d'EDF Commerce depuis le 1^{er} juillet en remplacement de Madame COMBASTEL, présente l'activité 2019 d'EDF :

Evènements significatifs pour l'année 2019

- Evolution des tarifs réglementés de vente à la hausse par deux fois.
 - Le Tarif a connu une hausse le 1^{er} juin 2019 de 7,7 % en moyenne. La raison principale est la hausse du coût d'approvisionnement des fournisseurs en général, au regard de la forte évolution et volatilité des prix de l'énergie qui sont très en lien avec le contexte mondial. Une autre raison est le prix de la capacité. Il y a quelques années, le législateur a incorporé dans le coût de l'électricité, la rémunération que tous les fournisseurs versent aux producteurs qui ont des moyens de pointe pour couvrir, généralement au mois de février, le pic de consommation.
 - La hausse du 1^{er} août 2019 est une augmentation plus régulière liée à l'utilisation du réseau public d'électricité.

Au final, la facture moyenne pour 2019, pour un client résidentiel, est de 868 € TTC répartie de la manière suivante : la fourniture représente 37 %, l'acheminement 28 % et le reste correspond aux taxes.

La CSPE est une des taxes, elle sert notamment à financer le développement des énergies renouvelables. Elle a augmenté très régulièrement pendant plusieurs années pour absorber les installations photovoltaïques mais se stabilise depuis 2 ans. Cette taxe sert aussi à la péréquation tarifaire, ainsi, pour une même puissance souscrite, tout le monde paie le même prix sur l'ensemble du territoire.

- Au niveau relation clients EDF, l'ambition est d'allier le meilleur de l'humain et du numérique. 100 % des centres de relation clients sont basés en France et labellisés « Engagés RSE », label AFNOR. Environ 4 500 conseillers.
Sont proposées également des solutions digitales qui permettent aux clients de mieux suivre leur consommation.
91 % des clients particuliers se déclarent satisfaits d'EDF.
- Un sujet d'inquiétude qui s'est fortement développé en 2019, ce sont les mauvaises pratiques commerciales des concurrents notamment liées au démarchage des clients recourant à des arguments trompeurs comme par exemple l'identité du fournisseur.
EDF a attiré l'attention de ses autorités de tutelle et la justice a sanctionné certaines de ces pratiques.
Les victimes de ces démarches abusives peuvent se signaler et envoyer leur témoignage.
- Tous les ans, le médiateur national de l'énergie publie un rapport d'activité où apparaît le nombre de litiges rencontrés par chaque fournisseur. Le rapport met une nouvelle fois en évidence la bonne performance d'EDF avec le taux de litiges reçus en 2018 le plus faible (35 %).
- Sensibilisation aux économies d'énergie : la solution E.QUILIBRE utilisée par 5 millions d'utilisateurs est une solution qui permet à la fois de suivre ses consommations, d'identifier les postes de consommation les plus importants et de bénéficier de conseils pour baisser sa consommation. Avec le compteur Linky et cette application, les clients vont pouvoir suivre l'évolution de leur consommation d'une année sur l'autre.
Il existe aussi l'application « EDF & moi » qui permet de gérer son contrat, de suivre sa consommation ... Un produit nouveau, « Le don d'énergie » : le client peut faire le don d'une quantité d'énergie auprès de la fondation Abbé Pierre. Chaque euro versé par le client est abondé de la même somme par EDF.

Suite à une question de l'assemblée, il est précisé que les relevés de consommation étant plus fréquents avec le compteur Linky, les factures intermédiaires ou les mensualités peuvent être ajustées.

Demande de Mr BARTHUEL concernant la fin du tarif réglementé de vente au 1^{er} janvier 2021.

A partir du 1er janvier 2021, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes, et dont les chiffres d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros seront éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente.

Pour continuer à bénéficier du tarif réglementé après le 1er janvier 2021, les clients employant moins de 10 personnes seront interrogés par leur fournisseur sur leur éligibilité aux tarifs réglementés et devront attester du respect de ces critères le cas échéant.

La loi précise également que les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation continuent d'être éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente d'électricité sans condition.

Madame Sandrine Bournazeaud, correspondante solidarité, présente le Volet solidarité,

Au niveau des actions solidarité, EDF s'investit depuis plus de 30 ans. Les interventions s'effectuent auprès du Conseil Départemental, des CCAS mais aussi auprès d'associations, comme les associations de quartier par exemple, du Secours Populaire, de la Croix Rouge (par des conventions nationales).
Également des rencontres avec les bailleurs sociaux sont organisées pour mener des actions auprès des locataires.

- L'accompagnement énergie avec le chèque énergie qui a remplacé le tarif de première nécessité. Ce chèque permet de payer son énergie quelle qu'elle soit (bois, électricité, fioul.....).
Au niveau de la concession, sur 2019, 7 067 bénéficiaires ont utilisé leur chèque énergie, soit 73,6 % des chèques distribués sachant que la moyenne nationale se situe autour de 70 %.

Actions menées sur le département :

- Renouvellement du partenariat financier d'EDF avec le Fonds de Solidarité Logement (FSL) du département avec une dotation de 80 000 €.
- Participation à la demi-journée d'information sur la lutte contre la précarité énergétique et la transition énergétique, organisée en partenariat avec le Conseil Départemental et l'association nationale « Notre Village ».

- Convention de partenariat avec le CCAS de Tulle ayant pour but d'accompagner les familles rentrant dans le cadre de l'opération « S'insérer en déménageant ».
- Ateliers dans des associations de quartiers en partenariat avec Brive Habitat.

Il y a une forte satisfaction (97 %) des travailleurs sociaux vis-à-vis des conseillers clientèle de la filière solidarité.

Monsieur Fabrice BERGEAL reprend la parole pour parler des perspectives et enjeux pour 2020

Nouvelles dispositions prévues par la loi PACTE qui touchent la facture électronique. Jusqu'à présent, le client devait émettre sa volonté de recevoir sa facture électronique. Aujourd'hui, c'est l'inverse c'est-à-dire que si le client ne se manifeste pas il recevra automatiquement sa facture dématérialisée. Jusqu'à présent, seulement 26 % des clients recevaient leur facture électroniquement.

Une question de l'assemblée concernant l'information : les personnes âgées, isolées qui n'ont pas internet ne comprendront pas, c'est abusif.

Monsieur BERGEAL indique que ce n'est pas une décision d'EDF, il faut appliquer la loi. Mais c'est effectivement le rôle d'EDF d'accompagner et d'informer.

Monsieur BARTHUEL rajoute que la FDEE va relayer l'information auprès des communes.

QUESTIONS DIVERSES

- Question de Madame BRAJOU : Concernant le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies renouvelables (S3RER). Est-ce que les élus sont concertés pour la construction des nouveaux postes source ?

Madame Chevalier intervient : l'enquête publique est terminée, réunion de présentation à Limoges pour l'ex région Limousin. La Préfète de région devrait finaliser le document qui sortirait en fin 2020 ou début 2021.

Concernant la construction d'un poste source, elle n'est pas pour demain, elle viendra au fur et à mesure des besoins et de la saturation des actuels postes sources, voir à moyen terme, pas d'échéance pour le prochain mandat (5 années de démarches administratives).

La séance est levée à 11h50.

Le Président,

Christian DUMOND

Le secrétaire,

Jean-Noël LANOIR